

## Procès-verbal du 1<sup>er</sup> Conseil d'école Marcel Pagnol – Année scolaire 2018/2019

Jeudi 18 octobre à 18h

### Présents :

École : Mmes Capdeville, Cavenaile, Gautier, Gres, Leonardo, Malherbe, Ortis, Peyrou, Ponroy, Rouquette, Sanchez, Smith, Tenain, Thollon, Valières (enseignantes), Mme Frontil-Dubosc (psychologue scolaire), Mme Boisseau (enseignante RASED) et M. Icher (directeur).

Mairie : Mme Lavayssières (adjointe au maire), Mme Sicard (directrice du service scolaire)

### Représentants des parents :

- ALPE : Mmes Bourdon, Berouzi, Cancel, Soulé, Hachelef, MM. Bourdon et Tournan  
- F.C.P.E. : Mmes Chauvin, Adjab-Bombeke, Ivarnez, Cavarroc, Jaoui, Cardot, Petit, Egea et M. Damien

Délégués élèves : Shirel et Lucas

Mme Khorsi (Inspectrice de l'Éducation Nationale) et Mme Valet (DDEN) sont excusées.

### **1- Présentation des membres :**

Tour de table pour présenter l'équipe pédagogique et les parents élus.

Présence d'élèves délégués du Conseil des élèves : délégués élus les 11 et 12 octobre.

Une 1ère réunion du conseil des élèves a eu lieu mardi 16 octobre.

### **2- Structure de l'école :**

- a) *Point sur les Effectifs – 15 classes avec 389 élèves inscrits dont 29 élèves en maternelle (9 moyennes sections et 20 grandes sections)  
(possible départ de 2 élèves de CM2 durant les vacances d'octobre)*

Avec 387 élèves inscrits pour 14 classes le jour de la rentrée, l'inspection académique a validé l'ouverture d'une 15ème classe qui a été opérationnelle dès le mercredi 12/09.

Cette classe supplémentaire a permis de diminuer de manière sensible les effectifs des classes de CP et d'alléger celles de CE1-CE2.

L'augmentation des effectifs n'a pas eu d'impact sur le bon déroulement des récréations. Les récréations sont même plus apaisées avec la création d'un espace jeu supplémentaire au sein de Pagnol 2.

La nouvelle cantine est adaptée et peut accueillir tous les élèves inscrits dans un temps tout à fait raisonnable (dernier service commencé à 13h10)

La FCPE interpelle la mairie sur la capacité future de l'école (plusieurs classes de maternelles sont envisagées si l'on en croit les nouveaux locaux) et en particulier les espaces extérieurs qui redeviendraient alors limités voire exigus. Une réflexion sur l'augmentation des effectifs est en cours à la mairie qui a prévu de faire un point au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

- b) *AESH au sein de l'école : 7 élèves bénéficient d'un accompagnement individualisé par 6 adultes (AVS)  
AESH : accompagnement d'enfant en situation de handicap*

- c) *ATSEM : Mme Borde dans la classe de Mme Grès*

d) *Contrat de service civique : Tom Bodin, également animateur sur l'école, a signé un contrat de service civique au sein de l'école.*

Chargé de veiller à la bonne sécurisation du bâtiment, il accompagne les enseignantes qui le souhaitent dans des activités réalisées hors de la classe (informatique, BCD, sport, ...), peut assurer un lien entre équipe ALAE et équipe enseignante, veille au bien-être des élèves...

*e) Autres personnels enseignants présents dans l'école :*

Psychologue scolaire : Mme Frontil-Dubosc est joignable au numéro suivant : 05.62.13.52.71. Elle peut être sollicitée par les enseignantes pour faire des observations en classe et/ou travailler avec des enfants avec l'accord préalable de leurs familles ; elle peut également être contactée directement par les familles.

Enseignante du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) : Mme Boisseau, est une enseignante spécialisée qui va intervenir auprès d'élèves de CP-CE1 le mardi toute la journée. Elle intervient sur le comportement des enfants pour les aider à devenir élèves.

Classe annexée de l'IME St Jean : la petite salle de réunion située au rez-de-chaussée accueille la classe de l'IME. Mme Noiret et Mme Willemet sont les 2 enseignantes spécialisées qui viennent régulièrement avec un petit groupe d'élèves. L'intégration de ses élèves se passe très bien, l'intérêt étant qu'ils puissent partager des moments de vie collective avec tous les autres élèves de l'école.

*f) Travaux en cours et livraison des nouvelles salles :*

Les travaux démarrés en décembre 2017 doivent se terminer en décembre 2018 par la livraison des dernières salles, très attendues :

- nouvelle salle informatique – bibliothèque de l'école
- salles d'activité pour l'ALAE.

Durant les vacances d'octobre les toilettes accessibles depuis la cour des CP-CE1 seront réhabilitées, les salles de repos côté maternelle seront climatisées, les stores seront installés dans les nouvelles classes de Pagnol 1. Des travaux seront entrepris pour réaliser un parking côté rue Del Guindouillé.

Les parents ALPE demandent la création d'un passage piéton protégé entre ce parking et l'école.

Deux rails vélos à destination des enfants seront positionnés à l'entrée de l'école pendant les vacances de la Toussaint.

La FCPE interroge la mairie sur les dispositions prises suite à l'accident lié à une fenêtre dans l'une des classes de CM2. Les services techniques ont sécurisé toutes les fenêtres en attendant de réaliser des travaux budgétés pour 2019 : une entreprise habilitée devrait intervenir, a priori pendant les vacances d'hiver (février 2019).

Concernant l'informatique, la société qui assurait la maintenance a déposé le bilan, et dans l'attente d'un nouveau marché, un technicien de la mairie assure ce service. L'équipe pédagogique salue le sérieux et la disponibilité de cette personne et se demande s'il ne serait pas préférable qu'elle continue le travail aujourd'hui réalisé. En outre, le directeur questionne la mairie pour savoir s'il est prévu au cours de cette année l'équipement des classes de CE2 en vidéoprojecteurs.

La solution de confier la maintenance informatique au service de la mairie ne sera pas pérennisée car un nouvel appel d'offre est en cours pour le choix d'une nouvelle société de maintenance du parc informatique.

La mairie doit faire le point avec le directeur sur les classes qui restent à équiper de vidéoprojecteurs : les classes de CE2 devraient en bénéficier en début d'année 2019. Les CE1, l'année suivante.

Les travaux réalisés pour la création de nouveaux espaces sont très appréciables mais ils ne doivent pas faire oublier l'entretien des locaux existants.

### **3- Règlement intérieur de l'école :**

#### **a)** *Présentation et vote du règlement intérieur : ajout d'une annexe spécifique à la maternelle*

Il est rappelé qu'en maternelle les élèves doivent être remis en mains propres à un adulte de l'école aux accueils du matin et/ou de l'après-midi. A la sortie de l'école ils sont remis aux parents qui viennent les récupérer au portail. A l'école élémentaire (à partir du CP) les élèves qui sortent au portail sont sous la responsabilité des parents.

**b)** *Présentation du règlement à destination des élèves* : il reprend notamment le point sur les goûters et précise les aliments qui ne peuvent être considérés comme des goûters.

Il est rappelé aux parents de vérifier que les élèves n'apportent pas à l'école des bonbons, des sucettes ou des chewing-gums. Trop d'élèves en consomment dès la sonnerie mais c'est un « combat » qu'il faut mener dès la sortie de la maison.

**c)** *Charte Internet* : tous les adultes de l'école sont priés de signer une charte déontologique sur l'utilisation d'Internet. Elle est disponible sur le blog de l'école (*comme le règlement intérieur et toutes ses annexes*).

Une charte à destination des élèves fera l'objet d'un enseignement dans les classes de cycle 3.

Le règlement est adopté par le Conseil d'école à 19h30.

Il est disponible ainsi que toutes les pièces jointes (charte Internet – charte de la laïcité – annexe précisant les conditions d'accueil et de reprise des élèves – annexe concernant la maternelle – règlement à destination des élèves) sur le blog de l'école :

<https://edu1d.ac-toulouse.fr/blog31/elem-pagnol-plaisance-du-touch/>

### **4- La coopérative scolaire :**

Mme Peyrou et M. Icher assurent la gestion de la coopérative scolaire.

Pour l'année 2017/2018 :

- le total des charges s'élève à 18 678,78 €
- le total des recettes s'élève à 16 965,55 €
- le résultat de l'année fait donc apparaître un solde négatif de 1 713,23 €
- au 1<sup>er</sup>/09/2017, la coopérative dispose de 2020,44 €.

La participation des familles pour l'année 2018/2019 s'élève à 4 861 €, soit un don moyen par enfant de 12,50 €. Le conseil des maîtres remercie toutes les familles participantes et rappelle que la coopérative scolaire est une caisse de solidarité qui permet de financer différents projets de classe, de cycle ou d'école : sorties pédagogiques, culturelles, animations ou achats de divers matériels visant à enrichir la vie scolaire des enfants.

L'équipe enseignante remercie ALPE et FCPE pour leur participation à la coopérative scolaire et pour leur recherche de financement : *par exemple cette année, possible vente de sapins de Noël par la FCPE.*

Le conseil des maîtres a décidé cette année de changer de photographe et d'autoriser le nouveau prestataire à réaliser des photos individuelles. Les photos de classe et individuelles auront lieu les 14 et 15 novembre prochains. Toutes les commandes pourront être réalisées via Internet avec un accès sécurisé pour chaque parent.

Les parents d'élèves s'inquiètent de voir exclus les parents démunis face à Internet. Le directeur prévoit de pouvoir les accueillir pour les aider à réaliser les formalités ; une phrase en ce sens sera ajoutée dans l'information qui sera distribuée aux parents pour les avertir de la campagne de commande des photos.

## **5- Projet d'école :**

Intitulé Partager Apprendre Grandir Nourrir Ouvrir Lire (P.A.G.N.O.L) ce projet a été validé par l'inspection académique pour les années 2018/2022.

Il vise à :

- assurer la continuité des enseignements dans le respect des nouveaux programmes et de la nouvelle répartition mis en place en 2016 ;
- poursuivre l'ouverture culturelle de l'école pour participer à l'enrichissement personnel de chaque élève ;
- mener une action éducatrice pour rendre l'élève citoyen et acteur de sa propre construction.

Ce 3ème axe notamment doit faire l'objet d'une réflexion au sein de l'équipe enseignante (concertation programmée le 13/11) pour élaborer :

- une charte commune élèves-parents-enseignants : l'objectif serait d'expérimenter une charte du rôle de chacun à l'école et de permettre à chacun de trouver sa place à l'école.
- une charte commune ALAE - Éducation Nationale pour harmoniser les attendus relatifs aux comportements des élèves et tenter d'harmoniser la gestion des conflits.

Les parents d'élèves souhaitent qu'une certaine continuité et qu'une cohérence soient établies, renforcées, entre le projet d'école et les moments/projets périscolaires.

Lors du second conseil d'école, l'équipe pédagogique souhaite présenter ces deux chartes afin de les valider en concertation avec les partenaires de l'école.

La FCPE informe de son projet d'organiser une rencontre au printemps prochain entre élèves / parents de CM2 et élèves de 6ème, pour faciliter le passage au collège, en complément des visites réalisées par l'école.

*La séance est levée à 20h.*